

INFOS-BOUILLE Avril 2014 N°21-1

le mot du maire

Dans ce premier Infos-Bouillé, je tiens à remercier tous les Bouilléens qui ont attribué à l'équipe municipale leur confiance pour cette nouvelle mandature. Comme nous nous y sommes engagés nous continuerons à diffuser auprès de tous les habitants, chaque trimestre, le compte rendu des décisions où sujets abordés lors des conseils municipaux. De même la mise à jour du site internet devrait être réalisée très prochainement, afin de compléter par le format numérique, les moyens dont nous disposons pour vous informer. Ces moyens qui sont mis en place (Infos Bouillé, bulletin annuel et site internet) sont d'autant plus importants que la mise en place de la nouvelle intercommunalité, demande aux communes d'être des relais auprès de la population sur les différents services mis en place.

Comme vous pourrez le constater, les premières réunions de l'année se sont intensifiées après les élections avec l'installation du conseil municipal et des diverses commissions, ainsi que le vote du Budget 2014. Par ailleurs, l'aménagement des places, qui devrait en principe se terminer à la fin du premier semestre, représente le principal chantier de ce début d'année.

REUNION DU 22 JANVIER 2014

AMENAGEMENT DES PLACES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la prochaine réunion de chantier aura lieu le 23 janvier, en compagnie notamment des restaurateurs.

HANGAR COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 27 novembre 2013 accordant le marché de construction du hangar à l'entreprise HAY, domiciliée à ARGENTON LES VALLEES, pour un montant de 25 291.9 € HT, soit 30 249.11 € TTC.

Lors de cette séance, le Conseil Municipal avait retenue l'option n° 2 permettant la fermeture complète d'une travée. Cette option nécessite quelques travaux de fondation et la démolition d'un muret pour l'accès des engins pour un montant de 1185.80 € HT, portant le montant total du marché à 26 477.7 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition.

MODIFICATION DES STATUTS DU SVL

Monsieur le Maire, informe les membres du conseil que, lors de la réunion qui s'est déroulée le 18 Décembre 2013, le comité syndical du SVL a approuvé le projet de modification de ses statuts, dans l'objectif :

- d'une part, d'intégrer le transfert des compétences Déchets et Assainissement aux communautés d'agglomération et de communes,
- d'autre part, de modifier la représentativité des communes membres au sein du comité syndical, avec la règle suivante : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant par tranche de 3.000 habitants.

La procédure relative à la modification des statuts doit s'opérer en deux étapes :

- accord du comité syndical du SVL,
- approbation des conseils municipaux des adhérents du SVL, à la majorité qualifiée.

Considérant l'exposé de la situation et à la suite de la lecture des statuts modifiés, Monsieur le Maire, demande au conseil de se prononcer sur les nouveaux statuts du SVL. Une délibération est prise en ce sens.

INTERCOMMUNALITE

Une délibération est prise pour approuver les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Thouarsais.

Une délibération est prise pour remplacer Monsieur DUCLOU par Monsieur GOURDON en tant que délégué suppléant au sein du Conseil Communautaire de la CCT.

POINT SUR L'APS (RPI)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association la colporteuse intervient pendant trois mois le mercredi à la salle des fêtes. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Marylène GARREAU intervient le mercredi pendant 1h30 avec prise en charge par le SIVU RPI en contrat intérimaire.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Le conseil prend une délibération pour attribuer les subventions suivantes :

1. Aux associations caritatives 100€ à chacune : Secours Populaire, Secours Catholique, Resto du Cœur, Banque Alimentaire. Soit 400€
2. Le collège St Joseph 54€ par élève soit 270€
3. Association professionnelle (chambre des métiers) 34€ par apprenti soit 136€
4. MFR Sèvreurope 34 € par élève soit 34€

5. La ligue contre le cancer 50€
6. La société de chasse agréée 100€

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE – COLLEGE DE BOUILLE LORETZ

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le collège Molière de Bouillé Loretz organise pour les élèves de 4^{ème} un séjour pédagogique de trois jours sur Paris. Pour aider les familles à financer ce voyage il est proposé comme les années précédentes d'aider le collège Molière de Bouillé Loretz dans la réalisation de ses projets.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 45 € par élèves de quatrième domiciliés à Bouillé Saint Paul. Une délibération est prise en ce sens.

TARIFICATIONS DES SALLES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de location de salle en Cours. Le Conseil Municipal après délibération, décide de maintenir les tarifs à l'identique pour 2014.

<u>SALLES</u>	Commune	Hors commune
Salle + cuisine + vaisselle	105,00€	140,00€
Salle pour réunion (2 à 3 h)	40,00€	
Associations pour concours	50,00€	
Assemblée Générale, repas annuel asso.	Gratuit	
Réunions C.U.M.A. (forfait annuel)	85,00€	
S.E.P. (forfait chauffage théâtre)	95,00€	
Vin d'honneur au château	60,00€	130,00€

Il est rappelé aux habitants de la commune que la location des tables sur réservation est possible pour un montant de 7,00€. Les locations se feront à partir du matin 8heures, jusqu'au lendemain même heure. Les personnes qui désirent la salle pour la préparer devront faire une réservation sur 2 jours. Le montant du second jour sera minoré de 50%.

Des modifications sont apportées au règlement : chèque de caution de 50 € restitué après état des lieux fait lors de la remise des clés à la date et heure indiquées sur le contrat. Il sera mentionné la présence de la cabine téléphonique sur le parking avec le n° des urgences. Il sera également demandé à la signature une photocopie de l'assurance responsabilité civile.

MISE A DISPOSITION DU SITE DU CHATEAU

Une délibération est prise pour mettre à disposition gratuitement le site du château aux associations en ayant fait la demande pour l'année 2014.

LOCATION 3 PLACE SAINT PAUL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas restituer la caution au locataire du 3 place St Paul, compte tenu des travaux de réhabilitation à effectuer. Ces travaux seront réalisés en régie par Pascal Melin , employé communal.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Antoine Mallet, secrétaire de mairie, a été reçu au concours de Rédacteur Principal. Une délibération est prise pour créer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe.

REUNION DU 27 FEVRIER 2014

PREPARATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les grandes lignes de la préparation budgétaire pour l'année 2014, ainsi qu'un état des dépenses et des recettes sur 2013.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le vote du budget aura lieu lors de la séance du 8 avril 2014 en présence de Madame LANDUYT, Percepteur de la trésorerie d'ARGENTON LES VALLES.

AMENAGEMENT DES PLACES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 12 mars à 16h30, et fait le point sur les travaux en cours.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux de l'aménagement des places, il est nécessaire de procéder à une signalétique pour le stationnement et ainsi permettre l'accès au restaurant durant la durée des travaux.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise ART MANIA domiciliée à THOUARS pour un montant de 135.87 € HT, soit 163.04 € TTC pur l'achat de panneaux signalétiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise ART MANIA pour un montant de 135.87 € HT, soit 163.04 € TTC

TRAVAUX BATIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la démolition d'un bâtiment communal et de l'entrée du presbytère, il est nécessaire de procéder à un enduit sommaire d'une partie du mur.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise BARON domiciliée à MOUTIERS SOUS ARGENTON pour un montant de 660 € HT, soit 792 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BARON pour un montant de 660 € HT, soit 792 € TTC

TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'évacuation de remblais stockés dans la cour de l'ancien presbytère. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise PAJOT domiciliée à ARGENTON LES VALLEES pour un montant de 396 € HT, soit 475.20 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise PAJOT pour un montant de 396 € HT, soit 475.20 € TTC.

REPLACEMENT CHAUFFE EAU CANTINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise GONNORD, domiciliée à NUEIL LES AUBIERS, d'un montant de 388.75 € HT soit 466.50 € TTC pour le remplacement du chauffe eau de la cantine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise GONNORD pour un montant de 388.75 € HT soit 466.50 € TTC.

AFFILIATION AGGLO 2B AU CDG 79

Le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d' Agglomération du Bocage Bressuirais dont le siège est fixé à Bressuire a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction publique territorial des Deux Sèvres.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter l'affiliation de la Communauté d' Agglomération du Bocage Bressuirais au Centre de Gestion de la Fonction publique territorial des Deux Sèvres.

HEURES COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Madame Marylène GARREAU a effectué 21 heures complémentaires entre septembre 2013 et janvier 2014 dans le cadre de la surveillance des récréations à l'école de Bouillé Saint Paul. Ces heures complémentaires sont consécutives à la réforme des rythmes scolaires, qui impose une pause méridienne d'une heure trente minimum. Une délibération est prise en ce sens.

AMENDEMENT MODIFICATIONS DES STATTS DE LA CCT

Une délibération est prise pour procéder à l'approbation de l'amendement précisant que la gestion des transports scolaires concernant les écoles primaires est assurée par les SIVU RPI ou communes.

CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL ET CCT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la CCT adhère désormais au SIGIL. La Communauté de communes du Thouarsais s'engage à prendre en charge la contribution syndicale. Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal valide la contribution syndicale annuelle selon les modalités financières prise en charge par la communauté de communes du Thouarsais, accepte protocole valant avenant pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS, délègue au SIEDS la signature de protocoles autorisant l'adhésion de nouveaux partenaires aux conventions de Partenariat et DGFIP, valant avenant, à charge pour le SIEDS de les informer sans délai.

Le SIGIL est le système d'information géographique qui nous permet de visualiser, imprimer le cadastre communal.

PLU CERSAY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de CERSAY communiqué pour avis à la commune de Bouillé Saint Paul en tant que commune limitrophe conformément aux articles L.121-4 et L.123-8 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable au projet d'élaboration du PLU de la commune de CERSAY.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 28.05.2008 instituant l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au profit des adjoints techniques territoriaux et administratifs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 22 janvier 2014 portant création d'un poste de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'étendre l'IAT au profit des Rédacteurs territoriaux principaux de 2^{ème} classe en y allouant une indemnité mensuelle de 77.38 € par mois, soit 928.56 € par an. Une délibération est prise en ce sens.

ACHAT TAILLE HAIE

Le taille haie de la commune étant hors d'usage, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'en acquérir un nouveau pour un montant de 289 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'acquérir un nouveau taille haie auprès de l'entreprise SGR pour un montant de 289 € TTC.

ACHAT FAUTEUIL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir auprès de l'entreprise JM BRUNEAU un fauteuil pour le secrétariat pour un montant de 99 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'acquisition d'un fauteuil de bureau pour le secrétariat auprès de l'entreprise BRUNEAU pour un montant de 99 € HT.

SUBVENTION APE COLLEGES SAINT JOSEPH et BLAISE PASCAL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de l'APE du collège Blaise Pascal d'Argenton les Vallées. Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'APE du collège Blaise Pascal d'Argenton les Vallées gère les actions éducatives du collège.

Compte tenu du nombre d'élèves de Bouillé St Paul présents au collège Blaise Pascal d'Argenton les Vallées à savoir deux, il est proposé de verser une subvention de 54 € par élève à l'APE du collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de verser une subvention de 108 € à l'APE du collège Blaise Pascal d'Argenton les Vallées.

DEPLACEMENT DISJONCTEUR PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au déplacement du disjoncteur servant à l'alimentation de l'église, située place de l'église, compte tenu du projet de vente du logement du presbytère.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise GEREDIS Deux Sèvres domiciliée à NIORT pour un montant de 598.71 € HT, soit 718.45 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise GEREDIS Deux Sèvres pour un montant de 598.71 € HT, soit 718.45 € TTC afin de procéder au déplacement du disjoncteur situé place de l'église, compte tenu du projet de vente du logement du presbytère.

REUNION DU 28 MARS 2014

ELECTION DU MAIRE

Monsieur DUCLOU, en tant que membre le plus âgé des conseillers présents, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite appelé le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Les conseillers ont ensuite procédé au vote. Monsieur Jean Giret a obtenu 10 voix, contre une pour monsieur Michel Duclou.

Monsieur Jean GIRET a été proclamé maire et immédiatement installé.

NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Jean GIRET élu Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le nombre d'adjoints à élire. Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, la création de trois postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Après vote, Monsieur Duclou Michel a été élu 1^{er} adjoint, madame Azarias Isabelle deuxième adjointe et Bardet Jean-Luc troisième adjoint.

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau comme délégué communautaire titulaire à la Communauté de communes du Thouarsais Monsieur GIRET Jean, maire, et comme délégué suppléant Monsieur DUCLOU Michel, 1^{er} adjoint.

Monsieur DUCLOU ne souhaitant pas être délégué suppléant de la CCT, il démissionne de ce poste. Dans l'ordre du tableau, le Conseil municipal désigne Madame AZARIAS Isabelle, 2^{ème} adjointe, comme déléguée communautaire suppléant au sein de la Communauté de communes du Thouarsais.

REUNION DU 8 AVRIL 2014

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ET VOTE DU BUDGET 2014

Cette séance était consacrée principalement au vote du budget 2014 assistaient également Madame le percepteur d'Argenton les vallées et Mr Mallet secrétaire.

En ouvrant la séance, Mr le maire remercie madame Landuyt d'avoir bien voulu répondre à son invitation pour le vote du budget, il était bon de se retrouver avec le nouveau conseil renouvelé (4 nvx membres) pour examiner les différents postes. L'aide technique et les éclaircissements sont appréciés de tous.

Les comptes de gestions sont établis par le comptable des finances publiques. Ils sont présentés au conseil qui les adopte par un vote à l'unanimité.

Les comptes administratifs représentent les dépenses et les recettes, ainsi que les comptes de résultats de l'exercice budgétaire. Ils sont établis sous la responsabilité du maire et contrôlés par le comptable du trésor public. Comme l'exige la loi, le maire se retire. C'est le 1^{er} adjoint qui les met au vote. Le compte administratif communal et celui du commerce se soldent par un résultat comptable de fonctionnement respectif : 178 418.66€ pour le communal et 4 494.49€ pour le commerce. Ils sont adoptés par 10 voix et 1 abstention. Le conseil prend une délibération pour affecter ces sommes au budget 2014.

Le budget communal est commenté par le maire. Au cours de la présentation, le percepteur apporte quelques explications complémentaires.

En recettes dépenses le budget s'équilibre à la somme de 425 880.32€. Mis au vote il est adopté à l'unanimité. Il en est de même pour le budget d'investissement qui s'équilibre à la somme de : 320 900€

Le budget commerce s'équilibre en recettes dépenses à 11 583.25€ en fonctionnement et en investissement 8 108.24€. Mis au vote, ils sont adoptés à l'unanimité.

La présentation de ces budgets confirme une gestion saine, avec une capacité d'autofinancement appréciable, un volume d'investissements important et un taux d'endettement très respectable.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Ce vote est intervenu avant la présentation du budget afin de pouvoir l'inclure dans l'exercice.

Sur avis du maire le conseil décide de maintenir les taux d'imposition des taxes à savoir :

T H : 13.53% T. F. B. : 16.88% TFNB : 61.77 % pour un produit attendu de 115 686€ représentant une augmentation due aux bases de 1.33% par rapport à 2013. Cette somme a été reportée au budget 2014.

AVENANT AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES

Lors des terrassements des places, et de la voirie un très mauvais état des réseaux des eaux pluviales a été constaté il a donc été nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires au marché pour remplacer certaines conduites et renforcer les assises des places de stationnement. Des devis complémentaires ont été demandés à l'entreprise Pelletier pour effectuer ces travaux qui se chiffrent à la somme de 12 500.83€ HT. Le conseil émet unavis favorable et prend une délibération pour la réalisation.

TRAVAUX DE VOIRIE AUX ABORDS DU PRESBYTERE

La mise en vente du Presbytère entraîne certains travaux : Déplacement d'un disjoncteur électrique, une tranchée est nécessaire pour le passage de la gaine, le recueillement des eaux pluviales provenant de la toiture de l'église sur la façade nord côté Presbytère. Pour ces travaux 3 entreprises ont été consultées pour l'établissement des devis. Après examen le conseil, décide de retenir l'entreprise Pajot et prend une délibération.

TRAVAUX CONCERNANT LES MARCHES DE L'EGLISE

Quelques aménagements sont nécessaires afin de faciliter l'accès. Un devis a été demandé à l'entreprise Berson pour ces travaux qui s'élèvent à la somme de 2 076.60HT. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération en ce sens. En plus il sera demandé à l'entreprise Pelletier de réaliser une pente adéquate pour un accès à mobilité réduite côté Sud.

CHAUFFE-EAU CANTINE SCOLAIRE

Une délibération avait été prise le 27 février pour l'investissement d'un nouveau chauffe eau. Le conseil précise que ce changement améliore la performance du matériel existant et apporte une plus value de l'équipement à la cantine. Une délibération est prise en ce sens pour l'installation par l'entreprise Gonnord pour un montant de 388.75 HT

VOTE DES INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Le conseil délibère favorablement pour reconduire les indemnités du maire et des adjoints suivant les indices en vigueur 17% de l'indice 1015 pour le maire et 6.60% du même indice pour les adjoints.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Dans le cadre d'échange de services entre la commune de Massais , le RPI, et la commune de Bouillé St Paul une convention de mise à disposition de chaque personne est établie après avis de la C A P du centre de Gestion de la fonction publique. M A D Pascal Melin (travaux voirie) et M A D de Christiane Bardet (ménage des classes et surveillance cantine). Le conseil prend une délibération en ce sens.

COMMISSION DES IMPOTS

Le conseil doit proposer au centre des impôts fonciers, 12 noms de titulaires et 12 de suppléants parmi lesquels le service des impôts en choisira 6 de chaque catégorie pour siéger à cette commission. Une délibération est prise en ce sens.

AUTRES TRAVAUX BATIMENTS

Le conseil prend une délibération pour effectuer le branchement électrique salle « Générations Bouillé » + l'église par l'entreprise Leing .

Une délibération est prise pour effectuer un modificatif au permis de construire du hangar concernant le bardage côté ouest.

LOCATION LOGEMENT 3 PLACE ST PAUL

Le conseil prend une délibération pour attribuer ce logement à Mr Carré pour un loyer mensuel de 323.43€ avec charges et une caution de 318.43€.

Samedi 19 avril : Bouillez ! en balade

Cérémonie du 8 mai :

Cérémonie religieuse à 10h église de Massais
Cérémonie patriotique à 12h au monument aux morts
Casse croute populaire à 12h30 grange du château

Le Dimanche 18 mai : accueil du T U A R automobile Club à Bouillé St Paul:

Rallye et exposition de 2 chevaux sur le site du château